

Echo
du
commerce



CHÂTEL-ST-DENIS

Perdre un être cher est une épreuve très douloureuse, dont le passage peut être néanmoins facilité par des professionnels aussi discrets et compréhensifs qu'efficaces. Personne n'a en effet envie, dans ces circonstances pénibles, de devoir régler des détails triviaux derrière un bureau anonyme ou de confier des affaires intimes à des inconnus.

C'est pour éviter cela que Roger et Gilbert Bongard accompagnés de leurs épouses Anne-Marie et Georgette fondèrent les pompes funèbres Bongard du même nom, il y a trente ans, le 1er mai 1965. Une petite entreprise familiale d'origine

Le Groupement des commerçants industriels et artisans
de Châtel-St-Denis présente :

Pompes funèbres Bongard

veveysanne, qui est aussi devenue active dans le district d'Oron et toutes autres régions en offrant un service personnalisé et une gamme de prix incomparable avec des possibilités dignes d'une grande société.

Leur fils et neveu André a repris les pompes funèbres Bongard après avoir secondé son papa et son oncle pendant plusieurs années. Il a su en préserver la philosophie. Son credo? «Prendre le temps d'écouter et conseiller les familles pour les satisfaire au mieux».

André et son épouse Marie-Claude Bongard-Pilloud accueillent les familles dans la peine à leur domicile, route de Montimbert, où ils ont aménagé une nouvelle exposition avec un choix de divers arrangements mortuaires, couronnes, gerbes ou autres, artificiels et aussi sur commande naturelles et rustiques. En outre, ils se déplacent volontiers à domicile pour mieux comprendre les désirs de la famille touchée par le deuil, ils sont

disponibles 24 heures sur 24, jour et nuit. Rapatriement de la personne décédée, détermination du jour et du lieu de la cérémonie, choix des fournitures funéraires, formalités administratives, les pompes funèbres Bongard s'occupent de tout, y compris des cartes de remerciement et des annonces pour les messes d'anniversaire. «C'est un service que nous rendons volontiers aux familles qui nous témoignent leur confiance», commente sobrement M. Bongard.

Une façon de procéder encore plus simple et selon vos vœux et désirs, est bien sûr de souscrire un contrat de prévoyance funéraire qui règlera, à l'avance et en toute quiétude, chaque détail de la cérémonie et autres. M. et Mme Bongard se tiennent volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous pouvez les joindre 24 heures sur 24, jour et nuit, en leur téléphonant au numéro de permanence (021) 948 72 26.